

(La version électronique du *Journal de l'Assemblée législative*
n'est diffusée qu'à titre documentaire. L'imprimé fait foi.)

JOURNAL
DE
L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE
DU
NOUVEAU-BRUNSWICK
DEUXIÈME SESSION DE LA
54^e LÉGISLATURE, 1999-2000
L'HON. MARILYN TRENHOLME COUNSELL,
LIEUTENANTE-GOUVERNEURE

Fredericton (N.B.)
le mardi 30 novembre 1999

PROCLAMATION

Attendu que la première session de la cinquante-quatrième Législature de la Province a été prorogée le 6 juillet 1999;

Et attendu que j'ai considéré à propos de convoquer la deuxième session de la cinquante-quatrième Législature de la Province, je lance par les présentes une proclamation déclarant le mardi 30 novembre 1999 date de convocation de l'Assemblée législative.

Fait sous mon seing et sous le grand sceau de la Province, à Fredericton, le 28 octobre 1999, en la quarante-septième année du règne de Sa Majesté.

SUR L'INVITATION DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR

*Le procureur général,
Bradley Green, c.r.*

*La lieutenante-gouverneure,
Marilyn Trenholme Counsell*

La deuxième session de la 54^e législature de la province du Nouveau-Brunswick ayant été convoquée pour aujourd'hui en vue de l'expédition des affaires, conformément à la proclamation précitée, les parlementaires sont réunis.

S.H. la lieutenante-gouverneure est annoncée. Invitée à faire son entrée, elle prend place au trône. Il lui plaît d'ouvrir la session par le discours du trône, dont voici le texte :

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les parlementaires et les invités, gens du Nouveau-Brunswick,

Bienvenue à l'ouverture de la deuxième session de la 54^e législature du Nouveau-Brunswick.

C'est la première session complète de l'Assemblée depuis les élections provinciales du 7 juin. Je tiens à souhaiter la bienvenue à tous les parlementaires nouvellement élus ou réélus et je vous félicite d'avoir gagné la confiance des vôtres.

Je félicite Bev Harrison, député de Hampton-Belleisle, de sa récente élection à la présidence et de son retour à l'Assemblée législative.

Au nom des gens du Nouveau-Brunswick, je veux dire merci à l'ex-premier ministre, Camille Thériault.

Au nom des gens du Nouveau-Brunswick, je remercie et félicite chaleureusement l'ancien gouverneur général Roméo LeBlanc, qui a servi le Canada avec distinction et dévouement. Pendant toutes ses années de service, son Nouveau-Brunswick bien-aimé n'a jamais été très loin de ses pensées et de ses actions. Nous lui souhaitons du succès dans tout ce qu'il entreprendra.

À Son Excellence, la très hon. Adrienne Clarkson, j'offre mes félicitations et mes meilleurs vœux pour un mandat couronné de succès en tant que nouvelle gouverneure générale du Canada.

Le Nouveau-Brunswick a perdu en août dernier l'un de ses plus illustres citoyens, en la personne de M. Hédard Robichaud. M. Robichaud a été député fédéral, ministre fédéral des Pêches et sénateur, avant de devenir en 1971 le premier Acadien à occuper le poste de lieutenant-gouverneur de la province du Nouveau-Brunswick, poste qu'il a occupé pendant dix ans. Tout au long de sa carrière, M. Robichaud a servi sa communauté, sa province et son pays de façon exemplaire tout en restant profondément attaché aux valeurs familiales.

Un ancien député et ministre de l'Assemblée, Fernand Dubé, qui a représenté Campbellton de 1974 à 1987, est décédé récemment. Le souvenir de son apport nous inspire le respect.

En septembre dernier, le Nouveau-Brunswick a accueilli le VIII^e Sommet de la Francophonie. En se réunissant à Moncton, la Francophonie internationale a par le fait même voulu reconnaître la contribution unique du peuple acadien à la grande famille francophone. Le Sommet de Moncton restera l'un des plus réussis et l'un des plus conviviaux que l'on ait connu à ce jour. Il importe de rendre hommage à tous ceux et celles qui, tant anglophones que francophones, ont contribué à en faire un événement mémorable. Le Nouveau-Brunswick continuera de bâtir des relations fructueuses avec la Francophonie internationale, notamment dans le domaine de la jeunesse.

Nouveau siècle pour le Nouveau-Brunswick et les gens du Nouveau-Brunswick

La présente session de l'Assemblée législative est exceptionnelle : elle marque la fin d'un siècle et le début d'un nouveau millénaire. Le nouveau siècle fait ressortir pour nous la nécessité de penser à long terme et de prendre des décisions pour notre province non pas en considération des prochaines élections, mais en considération de la prochaine génération.

Le Nouveau-Brunswick entre dans le nouveau siècle avec fierté, optimisme et la nette volonté d'adopter une nouvelle orientation inspiré d'une nouvelle vision.

Le 7 juin, la population du Nouveau-Brunswick a manifesté son désir de changement.

Ce virage s'inspire d'une nouvelle vision selon laquelle nos points forts sont mis à profit, de nouvelles perspectives d'emploi sont offertes, les jeunes veulent rester, les familles sont en santé et en sécurité et les personnes âgées vivent dans la dignité.

La nouvelle vision commence par l'écoute des gens du Nouveau-Brunswick, la création d'un gouvernement vraiment ouvert et attentif et la définition d'un but précis : faire du Nouveau-Brunswick l'endroit au Canada où il fait le mieux vivre, travailler et élever une famille.

Il s'agit d'une vision fondée sur les gens du Nouveau-Brunswick eux-mêmes.

Ce sont des gens comme Hal Merrill, athlète paralympique de Charters Settlement qui a remporté deux médailles d'or et une d'argent aux jeux Southern Cross, en Australie, établissant de nouveaux records canadiens pour le lancer du poids et le javelot, et comme Jolène Bourgeois, de UNB, qui a été nommée au rang des 10 meilleurs athlètes universitaires du Canada, joueuse de l'année de l'USIC et athlète féminine de l'année au Nouveau-Brunswick.

Ce sont des gens comme Herménégilde Chiasson, poète originaire de Saint-Simon, dont le recueil *Conversations* lui a valu le Prix littéraire du Gouverneur général de 1999, catégorie poésie francophone. Ce sont des gens comme Mathieu Duguay, claveciniste, membre de l'Ordre du Canada ainsi que fondateur et directeur artistique du Festival international de musique baroque de Lamèque, qui est retourné dans sa ville natale il y a presque un quart de siècle pour donner musique et joie en partage à ses compatriotes néo-brunswickois et qui prend maintenant sa retraite.

Ce sont aussi des gens comme Frank Hogan, ministre du culte laïc à l'église Assumption, à Saint John, et fondateur du Saint John Legal Centre, qui recevra la Médaille de la paix du YM-YWCA Canada en l'honneur de ses idéaux pacifistes et de son oeuvre auprès des réfugiés. C'est aussi Joseph Howard McKay, de la réserve d'Eel Ground, premier lauréat d'un Prix de la famille du Nouveau-Brunswick dans la catégorie des personnes âgées.

Ces gens du Nouveau-Brunswick témoignent de notre fierté et de notre vitalité. Nous saluons leurs réalisations.

Gouverner aujourd'hui est une question de choix en matière d'orientations et de priorités. Le gouvernement ne peut contenter tout le monde et ne doit pas essayer de le faire. Il doit se concentrer

sur des priorités d'intérêt public précises fondées sur les besoins les plus importants des gens du Nouveau-Brunswick.

Les priorités de votre nouveau gouvernement ont été énoncées dans *Nouvelle Vision Nouveau-Brunswick* : changer le mode de fonctionnement du gouvernement, renouveler les soins de santé, créer de nouvelles perspectives d'emploi, mieux gérer, réduire les impôts et investir dans l'éducation.

Les priorités énoncées renforceront la capacité du Nouveau-Brunswick à devenir plus compétitif et plus compatissant. Elles feront de lui un chef de file au Canada atlantique et un modèle pour le reste du Canada.

Votre nouveau gouvernement travaillera en votre nom pour donner suite à ces priorités non seulement pendant la session parlementaire qui commence, mais aussi pendant tout le mandat que vous lui avez confié.

Nouveau mode de fonctionnement du gouvernement pour toute la population du Nouveau-Brunswick

Changer le mode de fonctionnement du gouvernement veut dire créer un gouvernement ouvert et attentif qui est constamment à l'écoute, et pas seulement quand vient le temps des élections. Il s'agit d'un engagement que votre nouveau gouvernement prend encore une fois envers tous les gens du Nouveau-Brunswick.

Grâce à son plan d'action des 200 jours de changement, votre gouvernement a donné une nouvelle dimension à l'obligation de rendre compte. L'un des engagements énoncés, qui est respecté aujourd'hui, était de faire publiquement rapport sur l'état de la réalisation du plan. Le présent discours du trône porte à 15 sur 20 le compte des engagements respectés.

Pour changer le mode de fonctionnement du gouvernement, un comité multipartite a été constitué à l'Assemblée législative pour examiner les nominations clés dans le secteur public, un examen financier indépendant des comptes de la province a été effectué, et une intervention dans la contestation judiciaire du projet de loi fédéral C-68 a été engagée.

Pour renouveler les soins de santé, 300 nouveaux postes permanents en soins infirmiers ont été créés, une vaste initiative de recrutement de ressources médicales a été amorcée afin de rendre le Nouveau-Brunswick convivial pour les médecins, et les couples âgés auront maintenant le choix de vivre dans le même foyer de soins.

Pour créer de nouvelles perspectives d'emploi, le Comité d'action du premier ministre pour le développement économique de la Péninsule acadienne est en place.

À la suite des démarches entreprises par le Nouveau-Brunswick, tous les premiers ministres provinciaux ont appuyé l'adoption d'une politique nationale de construction navale qui aidera à assurer l'avenir de cette industrie dans notre province.

Pour assurer une meilleure gestion, la taille du Cabinet a été réduite de 30 %, un comité de réduction des formalités administratives a commencé son travail, et un examen des OCC — organismes, conseils et commissions — est en cours.

Pour ce qui est d'investir en éducation, 100 aides-enseignants de plus sont en fonction, un nouveau fonds complémentaire de 1 million de dollars pour les fournitures scolaires a été créé, et un programme pilote de nutrition pour les élèves de la maternelle à la 3^e année, Initiative santé, est en cours.

Votre nouveau gouvernement travaille à respecter chacun des autres engagements de ses 200 jours de changement et à améliorer sa reddition de comptes à la population.

Votre nouveau gouvernement rehaussera le rôle des parlementaires dans notre régime démocratique en soumettant pour étude aux gens du Nouveau-Brunswick et à leurs représentants élus un document de consultation, ce qui constituera la première étape dans l'élaboration d'une nouvelle loi sur la responsabilité parlementaire. Cette loi exigera entre autres que chaque parlementaire tienne au moins deux assemblées publiques par année.

Le renforcement du rôle des parlementaires et de l'Assemblée législative rehaussera encore davantage la reddition de comptes à la population. Deux nouveaux comités, celui de l'éducation et celui des soins de santé, ont déjà été constitués pour faire valoir l'intérêt des gens du Nouveau-Brunswick dans de telles questions clés d'intérêt public. Pour la première fois, en vue d'améliorer la reddition de comptes, les corporations hospitalières comparaîtront devant le Comité des corporations de la Couronne.

Des services publics professionnels et compétents pour le Nouveau-Brunswick du millénaire qui vient sont la clé d'un gouvernement plus transparent et efficace. Votre gouvernement favorisera le

renouvellement des services publics en créant un centre virtuel de leadership et de gestion.

L'apport des autochtones au Nouveau-Brunswick est important. Votre gouvernement coopérera avec la communauté autochtone et le gouvernement fédéral en vue d'améliorer les perspectives économiques et sociales des gens de cette communauté. Afin de mieux coordonner diverses questions de politique et de programmes relativement aux autochtones, le Secrétariat aux affaires autochtones a été créé.

Renouvellement des soins de santé pour les familles du Nouveau-Brunswick

Les familles du Nouveau-Brunswick veulent et méritent des soins de santé de qualité. C'est une de leurs grandes priorités. Votre nouveau gouvernement souscrit à cette priorité de façonner un système de soins de santé vraiment axé sur les patients.

Votre gouvernement réitère son engagement d'augmenter le financement des soins de santé pendant chaque année de son mandat, pour mieux répondre aux besoins de la population du Nouveau-Brunswick à cet égard. Il le fera malgré les réductions que le gouvernement fédéral a apportées aux paiements de transfert, qui créent pour le Nouveau-Brunswick en 2000-2001 un manque à gagner d'environ 100 millions de dollars au titre des transferts fédéraux pour la santé, l'éducation postsecondaire et les services sociaux. Votre gouvernement poursuivra ses efforts concertés avec les autres gouvernements provinciaux et directement auprès du premier ministre du pays afin de convaincre le gouvernement fédéral de rétablir entièrement aux niveaux de 1994-1995 le Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux.

Notre système public de soins de santé doit toutefois être amélioré. Des fonds supplémentaires ne suffiront pas à régler tous nos problèmes de soins de santé et à garantir de meilleurs soins. Les changements démographiques, les progrès dans les technologies médicales et les modes non traditionnels de prestation des services sont tous des facteurs qui touchent la qualité des services de soins de santé et la prestation de ces services à la population.

Afin de dispenser convenablement et au moment opportun les soins qui s'imposent, nous devons examiner de près la prestation des services de santé. Des normes provinciales sont nécessaires et doivent prévoir une plus stricte reddition de comptes à la population de la manière dont votre argent affecté à la santé est investi. Les droits des patients doivent être respectés, mais il faut responsabiliser les patients face à leur propre santé.

Votre nouveau gouvernement créera un Conseil du premier ministre sur la qualité en matière de santé, pourvu d'un mandat de deux ans pour examiner la structure de prestation des soins de santé et formuler avec le gouvernement un plan d'action sur la transition vers un système de gestion régionale de la santé. Le conseil fournira des conseils sur l'élaboration d'une *Charte des droits et responsabilités des patients* et d'un bulletin de la santé provincial, autant de premières visant à améliorer la qualité des soins de santé au Nouveau-Brunswick et à créer un système de santé plus véritablement intégré.

Dans le cadre du renouvellement des soins de santé, votre nouveau gouvernement collaborera avec les professionnels de la santé, comme le personnel infirmier et les médecins, pour assurer la formulation de plans à long terme sur les ressources et la professionnalisation.

Un nouveau poste de défenseur des droits des patients sera créé aux échelons supérieurs du ministère de la Santé et des Services communautaires pour réduire les formalités administratives et aider à diminuer l'écart entre les besoins des patients et les services.

Pour que les gens du Nouveau-Brunswick adoptent un mode de vie plus sain et enrichissant, il faut d'abord promouvoir une bonne hygiène de vie et la prévention de la maladie. Le nouveau Comité des soins de santé, à l'Assemblée législative, a déjà commencé à étudier la promotion du mieux-être et de la santé comme première étape de l'élaboration d'une stratégie globale du mieux-être pour les gens du Nouveau-Brunswick.

Les personnes âgées sont au coeur de notre famille néo-brunswickoise. Votre gouvernement veut collaborer avec elles pour améliorer leurs soins de santé et favoriser leur mieux-être. Une annonce sur de meilleurs taux de financement des foyers de soins spéciaux sera faite prochainement.

Le Programme de médicaments sur ordonnance sera amélioré pour les personnes atteintes de sclérose en plaques.

Le renouvellement des soins de santé pour les familles du Nouveau-Brunswick doit mettre l'accent sur les enfants. Bien que les parents aient l'obligation première de prendre soin de leurs enfants et de favoriser leur épanouissement, le gouvernement et les collectivités peuvent fournir un soutien important aux familles. Votre nouveau gouvernement prendra des mesures pour améliorer la coordination et la prestation des services de protection de l'enfance.

Les questions environnementales peuvent grandement toucher la santé. Votre nouveau gouvernement mettra l'accent sur la protection des sources d'approvisionnement public en eau et sur la qualité de l'eau dans nos lacs et rivières. Des stratégies de gestion des déchets seront élaborées à la faveur de

consultations avec les municipalités, les commissions des déchets solides et le public. Un document de travail a déjà été rendu public à cet égard.

Le partage est une tradition néo-brunswickoise. Il est dans notre nature d'être généreux. Votre gouvernement, en collaboration avec les chaînes d'alimentation, mettra sur pied l'initiative Partage N.B., permettant à la clientèle de contribuer à l'achat de produits alimentaires néo-brunswickois aux fins de dons aux banques alimentaires et aux soupes populaires.

Création de nouvelles perspectives d'emploi pour la main-d'oeuvre du Nouveau-Brunswick

Une croissance économique stable et à long terme, le sens des responsabilités financières et des allègements fiscaux sont les meilleurs moyens de créer de nouvelles perspectives d'emploi durables pour la main-d'oeuvre du Nouveau-Brunswick.

Votre nouveau gouvernement se concentrera sur des solutions néo-brunswickoises en matière d'emploi, tirant parti de nos avantages concurrentiels pour ce qui est des petites entreprises, des ressources naturelles, des forces entrepreneuriales locales de nos régions et de nos collectivités ainsi que de la qualité de la main-d'oeuvre du Nouveau-Brunswick.

Les ressources naturelles du Nouveau-Brunswick sont un pilier traditionnel pour nos emplois. Aux fins d'un plan de développement global, des stratégies sectorielles pour l'exploitation forestière, les pêches et l'aquaculture, l'exploitation minière, l'agriculture et le tourisme seront élaborées et rendues publiques comme éléments clés du cadre de développement économique de notre province.

Le gouvernement devrait encourager la création d'emplois et non y faire obstacle. C'est pourquoi un comité de réduction des formalités administratives, composé de spécialistes du secteur privé, a entamé son mandat de six mois pour aider à réduire les obstacles gouvernementaux à la création d'emplois et à la croissance économique qui se posent aux entreprises du Nouveau-Brunswick, surtout les petites entreprises.

Le budget qui vient assurera une aide supplémentaire aux petites entreprises du Nouveau-Brunswick : le taux d'impôt sur le revenu des corporations sera réduit afin qu'elles demeurent compétitives.

Le budget favorisera de nouvelles perspectives d'emploi pour les jeunes du Nouveau-Brunswick par l'entremise d'un programme de démarrage.

Afin d'être compétitif dans l'économie mondialisée moderne, le Nouveau-Brunswick doit exporter. Votre nouveau gouvernement mettra l'accent sur les exportations comme outil clé de création d'emplois en renforçant, au sein du gouvernement, la coordination de la politique sur le commerce international et intérieur et en faisant de la technologie et des exportations un impératif stratégique dans nos efforts de développement économique.

Le Nouveau-Brunswick participera à une mission commerciale d'Équipe Atlantique qui se rendra aux États-Unis au printemps de la prochaine année en vue d'accroître les possibilités d'affaires pour les entreprises de la province. Votre nouveau gouvernement collaborera étroitement avec ses partenaires provinciaux de la région de l'Atlantique pour afficher une présence plus marquée sur le marché américain et faire valoir de nouvelles possibilités de commerce et d'investissements.

La récente décision d'accorder une concession provinciale de distribution du gaz naturel accroîtra l'investissement créateur d'emplois dans le secteur. Un protocole d'entente sur la coopération en matière de gaz naturel sera bientôt signé avec le gouvernement du Québec.

Des changements se produisent en ce qui a trait à la concurrence sur les marchés régionaux, nationaux et internationaux de l'énergie. Il faut une nouvelle politique énergétique globale et viable pour que les futurs besoins économiques et sociaux des gens du Nouveau-Brunswick soient satisfaits. Votre gouvernement élaborera une telle politique, y compris une réponse au rapport sur la restructuration de l'industrie de l'électricité présenté par un comité parlementaire d'une législature précédente.

Afin de procurer des salaires plus justes aux gens du Nouveau-Brunswick, des mesures législatives seront déposées afin d'augmenter de 25 ¢ le salaire minimum, augmentation qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2000. Un autre engagement du plan d'action des 200 jours de changement sera ainsi réalisé.

Meilleure gestion et réduction des impôts pour les contribuables du Nouveau-Brunswick

Les travailleurs et travailleuses du Nouveau-Brunswick paient trop d'impôt sur le revenu. Les taux légaux d'impôt sur le revenu des particuliers au Nouveau-Brunswick sont les deuxièmes plus élevés au Canada ; ils nuisent à notre compétitivité et à notre capacité de créer et d'attirer de nouveaux emplois.

D'autres provinces réduisent leurs impôts. Pour être compétitifs, nous ne pouvons nous laisser distancer. Si le Nouveau-Brunswick maintient son taux actuel, nous aurons d'ici deux ans le plus haut

taux légal du pays.

Votre nouveau gouvernement commencera une démarche progressive d'allègement de l'impôt sur le revenu pour la population du Nouveau-Brunswick. Le but est de donner au Nouveau-Brunswick le fardeau d'impôt sur le revenu des particuliers le moins élevé du Canada atlantique et l'un des fardeaux fiscaux globaux les moins élevés de tout le Canada.

Dans l'atteinte des objectifs énoncés, votre gouvernement se soucie de la situation et de la structure financières dont il a hérité et de l'intention du gouvernement fédéral de réduire les taxes et impôts qu'il perçoit, réduction qui diminuera les recettes du gouvernement provincial.

Voilà pourquoi votre nouveau gouvernement croit qu'il est bon d'équilibrer les comptes de façon honnête et ouverte pour présenter aux gens du Nouveau-Brunswick la véritable situation financière dans laquelle notre province se trouve en tout temps.

Le récent examen financier indépendant a attesté que les comptes financiers de la province accusent un important déficit. Notre dette nette a plus que doublé depuis 1987.

L'héritage de la dernière année du siècle ne devrait pas être des déficits et la perte des espoirs financiers pour amorcer le prochain siècle.

La population du Nouveau-Brunswick comprend qu'il faut vivre selon nos moyens et aborder la situation d'une manière plus approfondie et plus durable que lors des tentatives précédentes.

Dès sa première journée au pouvoir, votre gouvernement a immédiatement donné l'exemple en réduisant de 30 % la taille du Cabinet. Toutefois, des mesures plus vastes doivent être prises si nous voulons rectifier les problèmes structurels de l'appareil gouvernemental pour protéger les contribuables et assurer les services publics clés dont les gens du Nouveau-Brunswick ont besoin.

Un examen systématique des programmes et services dans l'ensemble de l'appareil gouvernemental est donc en cours pour déterminer si les programmes et services actuels sont utiles pour l'avenir du Nouveau-Brunswick sur le plan des besoins économiques, sociaux et concurrentiels.

Le processus vise d'abord et avant tout à assurer aux gens du Nouveau-Brunswick un gouvernement mieux structuré et axé sur les priorités clés d'intérêt public, afin que notre province soit prête à amorcer le nouveau siècle. Il vise la prestation des services dont les gens du Nouveau-Brunswick ont besoin, moyennant des prélèvements fiscaux abordables.

Le régime fiscal du Nouveau-Brunswick contribue à notre compétitivité globale. Votre gouvernement examinera le bien-fondé de dissocier le régime fiscal du Nouveau-Brunswick du régime fédéral d'impôts cumulés pour passer à un régime plus efficace d'impôt sur le revenu. Un tel arrangement redonnera dans une large mesure à la province la maîtrise de la fiscalité. Du même coup, le régime fiscal sera examiné de manière qu'il soit plus simple, équitable, transparent et efficient.

Votre nouveau gouvernement n'attendra pas que les mesures en question soient menées à terme pour commencer à assurer l'équité fiscale au profit des gens du Nouveau-Brunswick. L'allègement de l'impôt sur le revenu des particuliers sera annoncé dans le premier budget de votre gouvernement. Des modifications de la *Loi sur le dégrèvement d'impôt applicable aux résidences* seront déposées pendant la session afin de supprimer la date limite du 30 septembre pour la réception des demandes au titre du programme de dégrèvement d'impôt foncier et de prolonger la période d'admissibilité des ayants droit au dégrèvement. L'élimination des droits relatifs aux licences de mariage et aux certificats initiaux de naissance sera aussi prévue dans le premier budget de votre nouveau gouvernement.

Investissements dans l'éducation pour les jeunes du Nouveau-Brunswick

La compétitivité du Nouveau-Brunswick dépend d'une main-d'oeuvre instruite, formée et dynamique. Investir dans l'éducation et la formation aidera à freiner l'exode des jeunes du Nouveau-Brunswick et à créer de nouvelles perspectives d'emploi ici même, chez nous.

Votre nouveau gouvernement continuera d'investir plus de fonds en éducation pendant chaque année de son mandat et en fera une nette priorité d'intérêt public.

Investir dans le domaine de l'éducation, c'est se doter d'écoles sécuritaires et saines. Les programmes d'infrastructure et de rénovation des écoles viseront premièrement à ce que nos écoles soient sécuritaires et saines pour les élèves et le personnel enseignant.

Un financement sûr et stable de l'éducation postsecondaire est un engagement clé de votre nouveau gouvernement. Une formule pluriannuelle de financement des établissements d'enseignement postsecondaire sera annoncée afin d'assurer des possibilités d'éducation aux étudiantes et étudiants du Nouveau-Brunswick. Elle permettra à nos universités de s'engager à l'égard de plans à long terme.

L'éducation au Nouveau-Brunswick a une dimension qui ne se limite pas aux élèves. Les parents, le personnel enseignant et les collectivités locales ont tous une contribution à apporter. Votre nouveau gouvernement restaurera, au palier local, la participation communautaire active aux décisions en matière d'éducation, par le truchement de conseils d'éducation élus par suffrage direct à l'échelle locale. Le nouveau Comité de l'éducation, un comité de l'Assemblée législative, commencera au cours des prochaines semaines un examen public de la question.

L'alphabétisation est la base même de l'apprentissage et du développement. Des mesures visant à actualiser l'initiative provinciale d'alphabétisation sont amorcées : un groupe de travail réunissant les quatre grands organismes d'alphabétisation de la province, les collèges communautaires et le ministère de l'Éducation a été formé. Des recommandations précises visant le renouvellement seront formulées au gouvernement au début de l'année prochaine.

Ardente défense des gens du Nouveau-Brunswick au Canada et au Canada atlantique

Le Nouveau-Brunswick a un rôle et une identité uniques dans la fédération canadienne, étant à la fois l'un des partenaires fondateurs et la seule province officiellement bilingue du Canada. Nous sommes tous à juste titre fiers et conscients des responsabilités qui en découlent. Votre nouveau gouvernement veillera toujours à la préservation, à la protection et à la promotion d'un tel patrimoine.

Toutefois, pour que le Canada fonctionne bien et qu'il atteigne son plein potentiel, toutes les provinces et toutes les régions doivent être traitées de façon juste et équitable.

Les gens du Nouveau-Brunswick ont contribué leur part pour éliminer le déficit fédéral : pendant plusieurs années, les transferts pour la santé, l'éducation et les services sociaux ont été réduits, et les taxes et impôts ont été accrus. Comme le gouvernement fédéral entre dans une période d'excédent financier, votre nouveau gouvernement estime qu'il faut remettre une plus grande part de cet excédent fédéral croissant au Nouveau-Brunswick et à toutes les provinces, afin d'améliorer les programmes sociaux fondamentaux.

L'Assemblée législative sera appelée à adopter une résolution unanime exhortant le gouvernement fédéral à agir immédiatement pour rétablir le financement intégral du TCSPS, indexé annuellement, et supprimer le plafonnement de la péréquation pour les gens du Nouveau-Brunswick.

Une plus grande coopération régionale dans les Maritimes et la région de l'Atlantique est au coeur de la nouvelle vision de votre gouvernement à l'égard d'un Nouveau-Brunswick plus compétitif. Notre province est plus forte lorsque nous travaillons de concert avec nos voisins de la région de l'Atlantique.

Des initiatives sont déjà prises en vue de créer un nouveau Conseil des premiers ministres de l'Atlantique afin de mieux faire entendre la voix de notre région à Ottawa et dans l'ensemble du pays. La réunion inaugurale du conseil aura bientôt lieu au Nouveau-Brunswick.

Votre gouvernement accroîtra la coopération régionale, en matière économique et sociale, sur un certain nombre de fronts, dont les échanges commerciaux, la recherche-développement, les soins de santé, le développement régional, l'agriculture et la réduction des barrières commerciales entre les provinces Maritimes.

Nouvelle vision pour un Nouveau-Brunswick compétitif et compatissant

Au seuil d'un nouveau siècle, les gens du Nouveau-Brunswick se sont donné un nouveau gouvernement pour un nouveau départ.

Les gens ont choisi un nouveau gouvernement qui se concentre sur de nettes priorités d'intérêt public fondées sur les besoins les plus importants de la population du Nouveau-Brunswick.

Le gouvernement doit être structuré à la mesure des besoins économiques et sociaux tant actuels que futurs. Voilà la meilleure façon de planifier en fonction de la prochaine génération.

Notre objectif primordial doit être de faire en sorte que notre province devienne plus compétitive sur le plan économique, forte de nouvelles perspectives d'emploi et d'une éducation plus soutenue, tout en étant plus compatissante sur le plan social, forte d'investissements dans les soins de santé de première ligne.

Il faut concentrer les efforts et faire des choix de sorte que nous puissions réaliser un tel objectif. Ces choix ne seront pas faciles. Toutefois, ils sont nécessaires.

Votre nouveau gouvernement collaborera avec toute la population du Nouveau-Brunswick pour faire les choix qui s'imposent et atteindre les objectifs, de façon ouverte et honnête. Ensemble, nous pourrons ainsi faire de notre province l'endroit au Canada où il fait le mieux vivre, travailler et élever une famille.

Au fur et à mesure que progresseront les travaux de la session, les ministres fourniront de plus amples détails sur les initiatives de leurs ministères en matière de politiques et de programmes, afin que les parlementaires les étudient.

Au cours de la session, il vous sera demandé d'étudier et d'approuver un budget que présentera le ministre des Finances, un état des recettes et dépenses prévues ainsi que les crédits au compte de capital pour l'année financière 2000-2001.

De nouvelles initiatives législatives spécifiques seront déposées sur le bureau de la Chambre en vue d'être étudiées par les parlementaires.

Un certain nombre de lois tombées en désuétude, rarement ou jamais appliquées ou sans intérêt public valable seront abrogées pour amorcer la modernisation de notre droit néo-brunswickois.

Le gouvernement entreprendra aussi, au terme de l'examen des programmes et services, une codification des lois du Nouveau-Brunswick. La dernière codification remonte à plus de 25 ans. Avec le temps, le processus se soldera par une législation moderne, simplifiée et plus accessible pour notre province.

Que la Divine Providence vous guide dans vos délibérations.

Son Honneur se retire de la Chambre.

Le président reprend le fauteuil.

Il est ordonné que l'hon. M. Lord, premier ministre, soit autorisé à déposer un projet de loi intitulé *Loi perpétuant un droit traditionnel spécifique*. (Projet de loi 1.)

En conséquence, le premier ministre présente le projet de loi à la Chambre, lequel est reçu et lu une première fois.

Le président informe la Chambre que, afin d'éviter des erreurs, il a obtenu le texte du discours de Son Honneur, dont il s'offre à faire la lecture. (Il en est dispensé.)

Avec le consentement unanime, M^{me} Dubé, députée d'Edmundston, s'adresse à l'Assemblée d'un siège autre que le sien.

Sur la motion de M^{me} Dubé, appuyée par M. MacDonald, il est résolu que le discours de S.H. la lieutenant-gouverneure soit mis en délibération sur-le-champ.

M^{me} Dubé, députée de la circonscription électorale d'Edmundston, appuyée par M. MacDonald, député de la circonscription électorale de Mactaquac, propose une adresse en réponse au discours de S.H. la lieutenant-gouverneure, adresse dont elle donne lecture de sa place et qu'elle fait remettre au président, qui en donne lecture à son tour. Voici le texte de l'adresse :

Fredericton (N.B.)
le 30 novembre 1999

À Son Honneur,
l'honorable Marilyn Trenholme Counsell,
lieutenant-gouverneure de la province du Nouveau-Brunswick

Qu'il plaise à Votre Honneur,

Nous, sujets très dévoués et loyaux de Sa Majesté, membres de l'Assemblée législative de la province du Nouveau-Brunswick, qui tient maintenant séance, prions respectueusement Votre Honneur d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours que vous nous avez fait et nous assurons à Votre Honneur que toutes les questions dont nous serons saisis durant la session feront l'objet de notre attention et de notre étude les plus diligentes.

Il s'élève un débat ; il est ajourné sur la motion de M. C. Thériault, député de la circonscription électorale de Kent-Sud.

La séance est levée à 16 h 53.